

LIGUE BOURGOGNE
FRANCHE COMTÉ
FFHANDBALL



GUIDE FINANCIER 2024-2025

TABLE DES MATIERES

1	TARIFS FF HANDBALL.....	1
2	TARIFS ADMINISTRATIFS	1
2.1	AFFILIATION – REAFFILIATION – ABONNEMENTS.....	1
2.2	COTISATION LIGUE	1
3	DROITS D’ENGAGEMENTS TERRITORIAUX	1
4	LICENCES.....	2
4.1	TARIFS DES LICENCES	2
4.2	TARIF DES MUTATIONS	3
5	ARBITRAGE	4
5.1	FRAIS D’ARBITRAGE.....	4
5.1.1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	4
5.1.2	INDEMNITES KILOMETRIQUES DESIGNATIONS CLUBS	4
5.1.3	INDEMNITES D’EQUIPEMENT.....	5
5.1.4	INDEMNITES D’EQUIPEMENT DESIGNATIONS CLUBS.....	5
5.1.5	FRAIS DE MISSION	5
5.1.6	DEFRAIEMENT EN CAS DE MANQUEMENT D’ARBITRE.....	6
6	PEREQUATIONS	6
6.1	PEREQUATION D’ARBITRAGE.....	6
6.1.1	DEFINITION.....	6
6.1.2	MODE DE CALCUL.....	6
6.1.3	NOTES DE FRAIS	6
6.1.4	FACTURATION FRAIS ARBITRAGE.....	6
6.2	PEREQUATIONS KILOMETRIQUES	6
6.2.1	DEFINITION.....	6
6.2.2	MODE DE CALCUL.....	7
7	FRAIS DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENTS.....	7
7.1	INDEMNITES KILOMETRIQUES	7
7.2	TARIFS LIGUE	7
8	BAREME DES AMENDES	8
8.1	AMENDES SPORTIVES	8
8.2	RESULTATS NON COMMUNIQUEES.....	8
8.3	ENGAGEMENT ET RETRAITS.....	9
8.4	QUALIFICATION JOUEUR.....	9
8.5	SANCTION CMCD.....	9
8.5.1	OBLIGATIONS SPORTIVES.....	9
8.5.2	OBLIGATIONS ARBITRAGES	9
8.5.3	OBLIGATIONS ECOLE ARBITRAGE.....	10
8.5.4	OBLIGATIONS TECHNIQUES	10
8.6	AMENDES ARBITRAGE.....	10
8.6.1	DESIGNATIONS NOMINATIVES.....	10
8.6.2	DESIGNATIONS CLUBS.....	10
8.7	ABSENCE ASSEMBLEE GENERALE.....	11
8.8	FRAIS BANCAIRES	11
8.8.1	REJET DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE	11
8.8.2	REJET DE VIREMENT	11
9	TARIFS DIVERS	12
9.1	LIVRET DE L’ARBITRAGE	12
9.2	FUSION DE CLUBS.....	12
9.3	DROITS DE CONSIGNATION.....	12
9.3.1	1ERE INSTANCE	12
9.3.2	2ÈME INSTANCE	12
10	DROIT DE FORMATION	13
10.1	GENERALITES.....	13
10.2	INDEMNITE.....	13
10.3	DIVERS.....	15
10.3.1	EXONERATION.....	15

10.3.2	EQUIPE DE REFERENCE.....	15
10.3.3	PAIEMENT DU DROIT	15
10.3.4	NIVEAUX.....	15
10.4	MONTANT DU DROIT DE FORMATION	15
11	TARIFS DES FORMATIONS IDSF	16
11.1	TFP 4 EDUCATEUR DE HANDBALL.....	16
11.2	TFP 5 ENTRAINEUR DE HANDBALL.....	17
11.3	METIERS DE LA FORMATION.....	17
11.4	ARBITRAGE	17
11.5	RECYCLAGE ANCIENS DIPLOMES.....	18
12	LOCATION DE SALLES	18
12.1	LOCATION SALLES DE REUNION.....	18
12.2	LOCATION SALLES DE SPORT.....	18

PROJET

1 TARIFS FF HANDBALL

L'ensemble des tarifs FF Handball est disponible à l'adresse suivante : [GUIDE FINANCIER](#)

2 TARIFS ADMINISTRATIFS

2.1 AFFILIATION – REAFFILIATION – ABONNEMENTS

AFFILIATION OU REAFFILIATION	
Clubs nationaux, régionaux, départementaux et Sport entreprise	65€
ABONNEMENTS	
HandMag support digital (accès et diffusion illimités)*	65 €
Approches du handball support digital (accès et diffusion illimités)*	46 €
TOTAL	176 €

*Tout autre revue assimilée

2.2 COTISATION LIGUE

Niveau	
Pour tout club	230 €

3 DROITS D'ENGAGEMENTS TERRITORIAUX

Niveau	Tarifs*
Nationale 3 Féminine	300 €
Prénational Masculine	300 €
Excellence Masculine et Prénational Féminine	280 €
Honneur	280 €
Division Territoriale	150 €
-13 / -15 / -18	95 €
HandFauteuil / HandAdapté	50 €

* Les frais de fonctionnement sont inclus dans le droit d'engagement régional (voir §4)

4 LICENCES

4.1 TARIFS DES LICENCES

Catégories	Type	Contribution Maison du handball	PART FFHB	ASS RC Obligatoire	ASS IA Facultative	TOTAL FFHB	PART LIGUE	TOTAL FFHB + LIGUE
Joueur	+16 ans	6,00 €	25,52 €	1,64 €	2,64 €	35,80 €	41 € 42,70 €	
	12-16 ans	6,00 €	14,71 €	0,72 €	1,02 €	22,45 €	34 € 35,50 €	
	-12 ans	6,00 €	10,14 €	0,37 €	0,29 €	16,80 €	13 € 13,50 €	
	Licence blanche	6,00 €	25,52 €	1,64 €	2,64 €	35,80 €	14 € 14,60 €	
	Corpo	6,00 €	18,77 €	1,64 €	2,64 €	29,05 €	35 € 36,40 €	
Non Compétitive	Loisirs	6,00 €	18,09 €	1,60 €	2,36 €	28,05 €	34 € 35,50 €	
	Handfit	6,00 €	18,09 €	1,60 €	2,36 €	28,05 €	35 € 36,40 €	
	Handensemble	6,00 €	6,15 €	0,66 €	0,89 €	13,70 €	23 € 24,00 €	
	Babyhand (2-5ans)	6,00 €	10,14 €	0,37 €	0,29 €	16,80 €	11 € 11,50 €	
Dirigeant	Dirigeant	6,00 €	11,73 €	0,68 €	0,99 €	19,40 €	15,00 €	
	Licence Blanche	6,00 €	11,73 €	0,68 €	0,99 €	19,40 €	15,00 €	
Événementielle		0,00 €	0,00 €	0,06 €	0,13 €	0,00 €		gratuit
Indépendants	joueur	6,00 €	25,52 €	1,64 €	2,64 €	35,80 €	44 € 45,80 €	

- Sur la licence dirigeant, pour toute nouvelle licence créée, si celle-ci est renouvelée en année N+1, réduction de 5 €, effectuée sur la part ligue,
- Sur les catégories moins de 12, toute licence événementielle transformée la saison suivante en licence compétitive ouvre le droit à une réduction de 5 €, effectuée sur la part ligue.

4.2 TARIF DES MUTATIONS

Catégories	Part FFHandball	Part Ligue	Total
+ 16 ans	90€	25€ 35 €	
13 – 16 ans	54€	20€ 30 €	
- 13 ans	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Dirigeant	Gratuit	Gratuit	Gratuit

PROJET

5 ARBITRAGE

5.1 FRAIS D'ARBITRAGE

5.1.1 INDEMNITES KILOMETRIQUES

Ces indemnités ne concernent que les Juges Arbitres (JA), les Juges Arbitres Jeunes (JAJ) et les Juges accompagnateurs territoriaux avec désignations nominatives de la CTA / CTJA, ou les délégués désignés nominativement par la CTOC ou par la CTD.

5.1.1.1 Arbitre seul ou Arbitres en binômes

Ce tarif concerne les compétitions gérées par la CTOC, +16, -18, -17, -16, -15 et les matchs amicaux.

Distance totale (A/R)	Tarif
Dès le 1 ^{er} kilomètre, depuis le domicile de l'arbitre	Voir Tarif ligue (Cf 7.2) par km par arbitre

5.1.1.2 Accompagnateur de JAJ sur matchs en désignations clubs

Distance totale (A/R)	Tarif
Dès le 1 ^{er} kilomètre, depuis le domicile de l'accompagnateur	Voir Tarif ligue (Cf 7.2) par km par arbitre

5.1.1.3 Juge accompagnateur territorial / Délégué

Les indemnités kilométriques du juge Délégué sont à la charge du club demandeur ou du club sanctionné (cas des matchs en huis-clos).

Distance totale (A/R)	Tarif
Dès le 1 ^{er} kilomètre, depuis le domicile du juge accompagnateur territorial / Délégué	Voir Tarif ligue (Cf 7.2) par km par arbitre

5.1.1.4 Il n'y a pas de prise en compte des frais d'autoroute (péage).

5.1.1.5 En formule tournoi, la distance parcourue n'est remboursée qu'une fois.

5.1.2 INDEMNITES KILOMETRIQUES DESIGNATIONS CLUBS

	Niveau U18 Promotion, Honneur, U15 Excellence
Juge Arbitre ou Juge Arbitre Jeune Majeur, seul	Voir Tarif ligue (Cf 7.2)
Juge Arbitre ou Juge Arbitre Jeune Majeur, en binômes	Voir Tarif ligue (Cf 7.2) par Km pour seulement un arbitre
Juge arbitre Jeune Mineur	0
Accompagnateur école arbitrage certifié, si JAJ mineur	Voir Tarif ligue (Cf 7.2)

5.1.3 INDEMNITES D'EQUIPEMENT

Ces indemnités ne concernent que les Juges Arbitres (JA) et les Juges Arbitres Jeunes (JAJ) en désignations nominatives de la CTA / CTJA :

NIVEAU	TARIFS 23-24	TARIFS 24-25
MATCH OFFICIEL		
Prénational Masculin	47 €	50 €
Nationale 3 Féminine	47 €	50 €
Excellence Régional Masculin – Prénational Féminine	43 €	45 €
Honneur Régional Masculin	40 €	42 €
Toutes divisions territoriales +16 ans	38 €	40 €
-18 ans Excellence / -17 ans Qualif Nat / -16 ans Qualif Nat	38 €	40 €
-18 ans Promotion et Honneur	27 €	28 €
-15 ans Excellence	26 €	28 €
Tout autre championnat	23 €	25 €
TOURNOI OFFICIEL*		
Tournoi 2 x 25 (et plus)	29 €	30 €
Tournoi 2 x 20 (et plus)	24 €	25 €
Tournoi 2 x 15 (et plus)	19 €	20 €
MATCH DE PREPARATION		
Match amical niveau National	58 €	60 €
Match amical niveau Territorial	38 €	40 €

*En formule tournoi, les indemnités d'équipement ne sont perçues que pour les matchs effectivement dirigés par l'arbitre ou le binôme d'arbitres.

5.1.4 INDEMNITES D'EQUIPEMENT DESIGNATIONS CLUBS

	Niveau U18 Promotion, Honneur	Niveau U15 Excellence
Juge Arbitre ou Juge Arbitre Jeune Majeur, seul ou en binômes	26 € par arbitre	25 € par arbitre
Juge Arbitre Jeune Mineur	0	0

5.1.5 FRAIS DE MISSION

	TARIFS 22-23	TARIFS 23-24	TARIFS 24-25
Juge Délégué / Juge accompagnateur territorial	45 €	47 €	50 €

5.1.6 DEFRAIEMENT EN CAS DE MANQUEMENT D'ARBITRE

En cas de défaillance d'arbitre sur les championnats séniors, s'applique l'article 92 des règlements généraux. Si un arbitre neutre est présent dans la salle, il pourra prétendre à l'indemnité de match seule prévue dans le guide financier. Si c'est un arbitre du club recevant ou du club visiteur, alors il ne percevra pas d'indemnité de match.

6 PEREQUATIONS

6.1 PEREQUATION D'ARBITRAGE

6.1.1 DEFINITION

Une péréquation se calcule pour un championnat donné et une poule donnée.

La péréquation d'arbitrage ne concerne pas les brassages et les finalités de fin de saison. En revanche, il sera demandé aux arbitres d'inscrire leur frais d'équipement et leur frais kilométrique sur la FDME pour un paiement via la ligue.

6.1.2 MODE DE CALCUL

La péréquation d'une poule de championnat s'obtient de la manière suivante :

- On calcule la somme des frais d'arbitrage de tous les matchs qui ont été effectivement joués à l'exception des matchs concernés par les points a) et b),
- On divise le résultat par le nombre d'équipes ayant terminées les matchs retours de la poule du championnat. Le résultat de cette division est la valeur de la péréquation de la poule du championnat. Ce montant est dû par les clubs à la Ligue,

a) Si une ou plusieurs équipes déclarent forfait général en cours de saison les frais d'arbitrage des matchs joués par cette ou ces équipes leurs sont imputés et retirés du calcul de la péréquation.

b) Les matchs où une équipe a fait un forfait isolé et où les frais d'arbitrage ont été payés ne sont pas pris en compte dans le calcul. Les frais sont imputés à l'équipe qui a fait le forfait.

6.1.3 NOTES DE FRAIS

En cas d'absence des frais sur la feuille de match, une relance sera faite auprès de l'arbitre. Sans information de sa part, la note de frais sera calculée par la CTA.

6.1.4 FACTURATION FRAIS ARBITRAGE

Les frais d'arbitrage seront facturés au réel aux clubs en tenant du calcul de péréquation. Trois facturations intermédiaires seront faites en cours de saison et une facturation de régularisation sera faite à la fin de saison sportive.

Les opérations seront réalisées par prélèvement / virement sur les comptes bancaires des clubs.

6.2 PEREQUATIONS KILOMETRIQUES

6.2.1 DEFINITION

Une péréquation se calcule pour un championnat donné et une poule donnée.

La péréquation kilométrique ne concerne pas les brassages.

La péréquation kilométrique de chaque poule sera calculée à la fin du-dit championnat.

6.2.2 MODE DE CALCUL

6.2.2.1 La péréquation d'une poule de championnat s'obtient de la manière suivante :

- On calcule la somme des frais kilométriques de tous les déplacements qui ont été effectivement réalisés à l'exception des déplacements des matchs concernés par les points a) et b),
- On divise le résultat par le nombre d'équipes ayant terminées les matchs retours de la poule du championnat. Le résultat de cette division est la valeur de la péréquation de la poule du championnat.
- Le résultat de la péréquation est comparé pour chaque club avec le montant total de ses déplacements. Le différentiel sera porté au crédit ou au débit des clubs.

a) Si une ou plusieurs équipes déclarent forfait général en cours de saison les frais kilométriques des matchs joués par cette ou ces équipes leurs sont imputés, pour remboursement des clubs s'étant déplacés, et retirés du calcul de la péréquation.

b) Les matchs où une équipe a fait un forfait isolé ne sont pas pris en compte dans le calcul. Les frais sont imputés à l'équipe qui a fait le forfait simple.

6.2.2.2 Calcul

Coût d'un déplacement = (nbre km A/R * 3 voitures) * indemnité kilométrique.

7 FRAIS DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENTS

7.1 INDEMNITES KILOMETRIQUES

Les indemnités kilométriques sont calculées sur le barème de l'état sur les abandons de frais des bénévoles arrondi au centime supérieur

7.2 TARIFS LIGUE

	Tarif
Indemnités kilométriques Ligue	0.33 € / km
Repas (midi et soir)	15€ 20 €
Nuitée et petit déjeuner	70 € / nuit
Frais autoroute	Au réel

8 BAREME DES AMENDES

8.1 AMENDES SPORTIVES

	TOUT NIVEAU TERRITORIAL
Retard envoi de conclusions de matchs (28 jours)	35 €
Conclusion non reçue 11 jours avant la rencontre	50 €
Feuille de match transmise hors délai en + 16 ans	50 €
Feuille de match transmise hors délai -18, -17, -16, -15, -13	30 €
Forfait simple en + 16 ans	140 €
Forfait simple en - 18 ans, -17 ans, -16 ans	50 €
Forfait simple en -15 ans, -13 ans	25 €
Forfait général	3 x forfait simple de la catégorie concernée
Report de match en +16 ans	20 €
Report de match en -18 ans, -15 ans, -13 ans	10 €
Match perdu par pénalité en +16 ans	50 €
Match perdu par pénalité Autres catégories	20 €
Absence officiel de table (secrétaire, chronométreur, police de terrain)	20 €

8.2 RESULTATS NON COMMUNIQUES

	Tarif
1 ^{ère} fois	15 €
1 ^{ère} récidive	20 €
2 ^{ème} récidive	25 €
3 ^{ème} récidive et suivante	30 €

8.3 ENGAGEMENT ET RETRAITS

	Tarif
Dossier engagement non retourné ou hors délai	100 €
Retrait 15 jours et + avant le début du championnat +16 ans et -18 ans	50 €
Retrait 15 jours et + avant le début du championnat Autres catégories	Remboursement engagement
Retrait - 15 jours avant le début du championnat +16 ans et – 18 ans	forfait général de la catégorie concernée
Retrait - 15 jours avant le début du championnat Autres catégories	3 x les droits d'engagement

8.4 QUALIFICATION JOUEUR

Par Joueur non qualifié	Tarif
+16 ans et – 18 ans	20 €
Autres catégories	10 €

8.5 SANCTION CMCD

8.5.1 OBLIGATIONS SPORTIVES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations sportives ne sont pas réalisées	Tarif
National 3 Féminine – Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

8.5.2 OBLIGATIONS ARBITRAGES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations d'arbitrage (adulte ou JA) ne sont pas réalisées	Tarif
National 3 Féminine – Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional – Division territoriale	100 €

8.5.3 OBLIGATIONS ECOLE ARBITRAGE

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations techniques ne sont pas réalisées	Tarif
National 3 Féminine – Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

8.5.4 OBLIGATIONS TECHNIQUES

Niveau de l'équipe première de la section d'un club dont les obligations techniques ne sont pas réalisées	Tarif
National 3 Féminine – Prénational – Excellence Régional	200 €
Honneur Régional	100 €

8.6 AMENDES ARBITRAGE

8.6.1 DESIGNATIONS NOMINATIVES

Absence sur désignation nominative CTA / CTJA	Tarif
Absence	45 €*

**L'amende sera portée sur le compte club pour lequel l'arbitre absent compte en CMCD.*

8.6.2 DESIGNATIONS CLUBS

Dans le cas où le club avertit la ligue, le responsable des désignations ainsi que les clubs de la rencontre, au maximum 7 jours avant la date de la rencontre, aucune amende ne sera appliquée, dans la limite de 3 retours. Au 4^{ème} retour, le compteur d'absence sera incrémenté d'une absence et ainsi de suite pour le 5^{ème}, 6^{ème}, ... retour.

Absence	En euros	Pts au classement
1 ^{ère} absence d'arbitre	0 €	
2 ^{ème} absence d'arbitre	15 €	
3 ^{ème} absence d'arbitre	25 €	
4 ^{ème} absence d'arbitre	35 €	- 1 point *
5 ^{ème} absence d'arbitre	45 €	- 2 points *
6 ^{ème} absence d'arbitre	45 €	- 3 points *
7 ^{ème} absence d'arbitre	45 €	- 4 points *
n ^{ème} absence d'arbitre	45 €	- (n-3) points *

* Les points seront retirés à l'équipe de plus haut niveau régional (équipe première ou équipe réserve) à l'issue de la saison. Au cas où le club à deux équipes (une masculine et une féminine) au même niveau régional, le choix de l'équipe à pénaliser sera fait dans l'ordre selon les critères suivants :

- Equipe première avant une équipe réserve
- Equipe la mieux classée dans son championnat
- En cas d'égalité de place, il sera demandé au club d'effectuer le choix de l'équipe à sanctionner.

8.7 ABSENCE ASSEMBLEE GENERALE

Tout club absent lors d'une assemblée générale de la Ligue recevra une amende équivalente à 1€ par licence avec un minimum de 50€.

8.8 FRAIS BANCAIRES

8.8.1 REJET DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Pour tout rejet de prélèvement par les clubs il sera refacturé les frais associés à ce rejet.

Vous avez la possibilité de demander la suspension à titre exceptionnel d'un prélèvement, ces demandes seront traitées au cas par cas.

8.8.2 REJET DE VIREMENT

Pour tout rejet de virement suite à un changement de RIB non communiqué au service financier ligue. Le montant du virement sera diminué des frais bancaires générés.

9 TARIFS DIVERS

9.1 LIVRET DE L'ARBITRAGE

Le livret d'arbitrage est à commander directement auprès de la FFHandball au tarif de 12€ en utilisant le bon de commande suivant :

La version dématérialisée est disponible gratuitement :

<https://ged.arbitrage.ffhandball.org/LivretsFFHB/LivretDeLArbitrage-2016/>

D'autres livrets :

<https://www.ffhandball.fr/fr/vie-des-clubs/arbitrer/les-livrets-dematerialises>

9.2 FUSION DE CLUBS

	Montant
Fusion de clubs	115 €

9.3 DROITS DE CONSIGNATION

9.3.1 1ERE INSTANCE

Origine du litige	Montant
Département (CRL Ligue)	100 €
Régional (CRL Ligue)	200 €
National (CRL FFHandball)	400 €

9.3.2 2ÈME INSTANCE

Origine du litige	Montant
Département (Jury d'Appel FFHandball)	400 €
Régional (Jury d'Appel FFHandball)	400 €
National (Jury d'Appel FFHandball)	750 €

10 DROIT DE FORMATION

10.1 GENERALITES

La mutation des joueuses / joueurs qui sont sur les listes de sélections des Comités, de la Ligue (hors Pôle ou Espoir ou Haut Niveau) ou qui sont en sections sportives est soumise à une indemnité.

10.2 INDEMNITE

L'indemnité est versée par le club d'accueil au profit :

- du club de départ : 70 %
- du Comité d'origine : 15%
- de la Ligue : 15%

Le montant de l'indemnité est calculé d'après les critères suivants :

- Chaque année, l'assemblée générale de la Ligue définit la valeur d'un point qui, affecté d'un coefficient, détermine le montant du droit de formation,
- La valeur de ce point est de : voir §5.6 Droit de formation,
- Le coefficient global est obtenu par multiplication des coefficients élémentaires suivants :
- Niveau du licencié

	Coef.
Comité Le/la licencié(e) doit apparaître sur au moins une FDME sur les intercomités nationaux de la saison écoulée.	1
Ligue Le/la licencié(e) doit apparaître sur au moins une FDME sur les interligues de la saison écoulée.	2
Section Sportive Le/la licenciée est au sein de la section (Stendhal ou Pardé) au moment de la mutation.	2

- Niveau du club quitté :

Niveau de jeu de l'équipe première du club quitté dans la section (M ou F) concernée	Coef.
Départemental	4
Régional	3
National	2
D1 / D2	1

- Niveau du club d'accueil :

Niveau de jeu de l'équipe première du club quitté dans la section (M ou F) concernée	Coef.
Départemental	1
Régional	2
National	3
D1 / D2	4

- Ancienneté dans le club quitté :

Niveau de jeu de l'équipe première du club quitté dans la section (M ou F) concernée	Coef.
2 ans	2
3 ans	3
4 ans et +	4

10.3 DIVERS

10.3.1 EXONERATION

La procédure est sans objet dans le cas de figure d'une mutation « retour au club quitté » et pour tout motif sérieux d'ordre professionnel ou familial dûment justifié.

10.3.2 EQUIPE DE REFERENCE

Pour un club possédant des équipes masculines et féminines, c'est le niveau de l'équipe première de la section masculine ou féminine concernée qui sert de référence à l'application du dispositif.

10.3.3 PAIEMENT DU DROIT

Le montant du droit de formation sera prélevé sur le compte bancaire du club par la Ligue. La Ligue effectuera la redistribution des différentes parts par virement.

10.3.4 NIVEAUX

Le niveau du club quitté s'apprécie sur la saison écoulée et le niveau du club d'accueil sur la saison à venir.

10.4 MONTANT DU DROIT DE FORMATION

	Tarif
Point Ligue	6 €

11 TARIFS DES FORMATIONS IDSF

Descriptif des modules sur le guide des formations sur le site de la ligue : <http://liguebfc-handball.fr>

11.1 TFP 4 EDUCATEUR DE HANDBALL

Modules	Nb heures	Tarif	Tarif bénévole BFC avec aide financière Ligue	Certification
1- Accompagner les pratiquants	25	300 €	125,00 €	30,00 €
2- Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain	15	180 €	60,00 €	
3- Participer à l'élaboration et la gestion du projet associatif	20	240 €	60,00 €	30,00 €
4- Valoriser et promouvoir les activités	20	240 €	60,00 €	
5- Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux	10	120 €	50,00 €	50,00 €
6- Animer la pratique BabyHand et Hand 1 ^{ers} pas	40	480 €	200,00 €	
7- Animer la pratique Minihand et Hand à 4	40	480 €	160,00 €	50,00 €
8- Animer la pratique Handfit sport santé	40	480 €	200,00 €	
9- Animer la pratique Handensemble handball et handicap	40	480 €	200,00 €	50,00 €
10- Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs	10	120 €	50,00 €	70,00 €
11- Entraîner des adultes	80	960 €	300,00 €	
12- Entraîner des jeunes	80	960 €	300,00 €	70,00 €

11.2 TFP 5 ENTRAINEUR DE HANDBALL

	Modules	Nb heures	Tarif	Certification
Bloc A – performer avec des adultes	Manager et entrainer des adultes	40	480,00 €	50,00 €
	Perfectionner des adultes en sécurité	95	1140,00 €	100,00 €
Bloc B – former des jeunes	Manager entrainer des jeunes	40	480,00 €	50,00 €
	Former des jeunes en sécurité	95	1140,00 €	100,00 €
	Coordonner une équipe de bénévoles/salariés	30	360,00 €	50,00 €
	Gérer une organisation sportive	35	420,00 €	
	Commercialiser et promouvoir	30	360,00 €	

11.3 METIERS DE LA FORMATION

Modules	Nb heures	Tarif	Certification
Animateur de formation	25	300 €	70,00 €

11.4 ARBITRAGE

Modules	Nb heures	Tarif	Certification
Faire vivre une école d'arbitrage	15	75 €	0 €
Recyclage Accompagnateur école d'arbitrage	3	30 €	
Recyclage animateur école d'arbitrage	3 + dossier	50 €	
Recyclage adulte	8	45 €	
Formation officiel de table	2,5	25 €	

Modules	Nb heures	Tarif	Tarif bénévole avec aide financière Ligue
JUGE Arbitre T3	14	168 €	50 €
JUGE Arbitre T1-T2	27,5	330 €	200 €

11.5 RECYCLAGE ANCIENS DIPLOMES

Diplôme recyclé	Temps	Tarif total
Animateur handball	1 journée	50 €
Entraîneur régional	2 journées	90 €
Entraîneur inter régional	3 journées	130 €

12 LOCATION DE SALLES

12.1 LOCATION SALLES DE REUNION

Site de Besançon	SALLE MENANT	SALLE ROY	SALLE RAMEAUX
Tout public	45 € 50€ ½ journée	35 € 38€ ½ journée	20 € 22€ ½ journée
Comité (Bourgogne Franche-Comté)	20 € 22€ / journée		

12.2 LOCATION SALLES DE SPORT

CATEGORIE \ Site de Besançon	SALLE HONNEUR	SALLE ANNEXE
Clubs Handball (Bourgogne Franche-Comté)	18 € 20€ / heure	16 € 18€ / heure
Établissements scolaires	22 € 25€ / heure	22 € / 24€ / heure
Activités extérieures	45 € 50€ / heure	42 € 45€ / heure
Comité (Bourgogne Franche-Comté)	40 € / 45 € / journée	